

~~Am 1~~ Ama
Ama Art 3

Projet de loi n° 23

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans

AMENDEMENT

ARTICLE 3

Modifier l'article 3 du projet de loi par le remplacement, dans le premier alinéa de l'article 461.1, de « ou des catégories d'élèves âgés de moins de cinq ans. Il peut » par « vivant en milieu défavorisé et ayant atteint l'âge de 4 ans dans les 12 mois précédant la date déterminée suivant le troisième alinéa de l'article 1 pour l'admissibilité à l'éducation préscolaire. Il y définit le sens de l'expression « vivant en milieu défavorisé » et peut ».

~~Adopté~~
Retiré

Am b
Art 3.
(461.1)

AMENDEMENT.
ART 3 - 461.1.

L'article 3 du projet de loi est modifié
par le remplacement dans le premier alinéa
de « peut établir » par « établit » et de
« peut y préciser » par « établit ».

Retire
tt.

A mendement

Am C
Art 3

Ajoutez à l'article 46.1.
à puis les mots

... "destinés à des élèves", les mots

"n'ayant jamais fréquenté des
services de garde ou
d'accueil"

Retiré
~~tt~~.

Am d
Art 3.

AMENDEMENT.

L'article 3 du projet de loi est modifié par
l'ajout à la suite du troisième alinéa de ce qui suit:

les conditions et modalités établies par le ministre
doivent stipuler que les enfants admissibles aux
services ^{de garde} éducatifs de l'éducation préscolaire
destinés à des élèves vivant en milieu défavorisé
ne peuvent avoir fréquenté un service de garde ou
d'accueil dans les douze mois précédant son
inscription.

Rejeté
Re

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT CERTAINS
SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS

Sama
Am 3
Art 3.

Projet de loi 23

L'amendement à Sous-Amendement

L'article 3 du projet de loi est modifié par la suppression de ce qui suit :

En outre, le ministre peut fixer des objectifs et des limites quant à l'organisation de ces services éducatifs par une commission scolaire.

Retiré
H.

Am 1 Am 2

Projet de loi n° 23

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux
élèves âgés de moins de cinq ans

Art 3

(461.1)

~~SUB~~ AMENDEMENT

ARTICLE 3

Modifier l'article 3 ~~tel qu'amendé~~ :

1° en remplaçant le premier alinéa de l'article 461.1 par les suivants :

« **461.1.** Le ministre peut permettre l'organisation, par les commissions scolaires, de services éducatifs de l'éducation préscolaire destinés à des élèves vivant en milieu défavorisé et ayant atteint l'âge de 4 ans dans les 12 mois précédant la date déterminée suivant le troisième alinéa de l'article 1 pour l'admissibilité à l'éducation préscolaire.

Dans un tel cas, il établit des conditions et modalités visant l'organisation de tels services. Il y définit le sens de l'expression « vivant en milieu défavorisé » et y précise les activités ou services destinés aux parents de ces élèves qu'une commission scolaire doit organiser en vue de favoriser l'atteinte des objectifs de ces services éducatifs. »;

2° en remplaçant, dans le deuxième alinéa, les mots « premier alinéa » par les mots « deuxième alinéa ».

~~Adopté~~
th.

Retiré
th.

Sarrazin
Am 5
art 1

PROJET de loi n°23
Loi modifiant LA loi sur l'Instruction publique
concernant certains SERVICES éducatifs AUX
ÉLÈVES ÂGÉS de moins de CINQ ANS

SOUS-AMENDEMENT

ARTICLE 1

Modifier l'AMENDEMENT de l'article 1
du projet de loi par le remplacement
du mot CONSULTATION par le suivant :

« Approbation ».

Rejeté
R

par député de Valenciennes

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT CERTAINS SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS ^{Amg art, 2}

Projet de loi 23

Amendement

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le mot école dans le premier alinéa, par ce qui suit :

de l'article 224.1

après consultation avec le

~~sous approbation du~~ conseil d'établissement,

Retiré

Re

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT CERTAINS
SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS

Amh
art 2

Amendement

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le mot élèves dans le premier alinéa par ce qui suit :

de l'article 224.1

, conformément aux conditions et modalités établies par le ministre en application de cet article,

Retiré
PP

(Par députée de Mille-Îles)

Sam^a
Am^f
Art 3

Sous-amendement

L'amendement de l'article 3 du projet de loi
est modifié par l'insertion après le mot "prolaxis"⁷⁷
de:

, et supérieur à 10,

Rejeté
H.

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT CERTAINS
SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS

Sam b

Amf

Art 3.

Projet de loi 23

Sous-Amendement

L'amendement de l'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion à la suite
du mot « scolaires » par ce qui suit :

et atteignant la moyenne

ainsi qu'à la suite du mot « obligatoirement » par ce qui suit :

au minimum

Pour donner ceci :

Les conditions et modalités établies par le ministre doivent confirmer que les
groupes formés par les commissions scolaires **et atteignant la moyenne**, auront
obligatoirement **au minimum** deux ressources éducatives allouées.

Rejeté
tb

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONCERNANT CERTAINS
SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES ÂGÉS DE MOINS DE CINQ ANS

Amf
Art 3.

Projet de loi 23

Amendement

L'article 3 du projet de loi est modifié par l'insertion à la suite du dernier alinéa de
de par ce qui suit : l'article 461.

Les conditions et modalités établies par le ministre doivent confirmer que les groupes formés par les commissions scolaires auront obligatoirement deux ressources éducatives allouées

Rejeté
H

Amq
Art 3.

Projet de loi no° 23
Loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant certains
services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans

~~Amendement~~ Amendement

L'article 3 du projet de loi est modifié
par l'insertion à la suite de dernier alinéa par
ce qui suit :

Les conditions et modalités
établies par le ministre
doivent confirmer que les
groupes formés par les
Commissions scolaires auront
des ressources éducatives
allouées conformément aux
règles budgétaires.

Rejeté
16